

Volet B**Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe*****13139549***DÉPOSÉ AU GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE NAMUR**03 SEP. 2013**

le

*Pr. Greffe: refiler***N° d'entreprise : 0429.836.197****Dénomination**(en entier) : **DATABEL TRADING**

(en abrégé) :

Forme juridique : **société coopérative à responsabilité limitée**Siège : **5030 Gembloux, chaussée de Tirlemont 75 bte 5**

(adresse complète)

Objet(s) de l'acte : MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL - MODIFICATION DES STATUTS

Il résulte d'un procès-verbal dressé par Eric THIBAUT de MAISIERES, notaire associé de résidence à Saint-Gilles, membre de la société civile sous forme de société privée à responsabilité limitée dénommée « Eric THIBAUT de MAISIERES & Guy DESCAMPS – Notaires Associés », ayant son siège social à 1060 Bruxelles, avenue de la Toison d'Or 55/2, inscrite au registre des sociétés civiles de Bruxelles sous le numéro 0833.554.454, le 29 août 2013, "enregistré deux rôles deux renvois au 1^{er} bureau de l'Enregistrement de Forest le 29 août 2013 volume 96 folio 76 case 19. Reçu : cinquante euros (50 €). P. Le Receveur (signé illisible)", que l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société coopérative à responsabilité limitée "DATABEL TRADING", ayant son siège social à 5030 Gembloux, chaussée de Tirlemont 75 B 5 (numéro d'entreprise : 0429.836.197 – Namur), a pris entre autres les décisions suivantes :

1) Suite au transfert du siège social, modification de la première phrase de l'article 2 des statuts pour la remplacer par le texte suivant :

« Le siège social est établi à 5030 Gembloux, chaussée de Tirlemont 75 B 5. »

2) Modification de l'objet social, après rapport par le conseil d'administration auquel est joint un état résumant la situation active et passive de la société arrêtée au trente juin deux mille treize et modification de l'article 3 des statuts pour le remplacer par le texte suivant :

« Article 3.

La société a pour objet :

- la fabrication, la vente et le montage de matériel à destination de l'agriculture et de l'élevage.
- La réalisation d'installations de vidéosurveillance.
- La fourniture et le montage de systèmes d'aération et de protection des bâtiments agricoles et industriels.
- La fourniture et le montage de tous produits destinés à économiser l'énergie.
- L'achat, la vente, l'importation, l'exportation de marchandises diverses.

Elle peut exercer toute activité susceptible de favoriser la réalisation de son objet social et participer à une telle activité de quelque manière que ce soit. »

3) Conversion du capital en euros et fixation de la part fixe du capital à trente-sept mille cent quatre-vingt-quatre euros dix cents (37.184,10 €).

4) Modification de l'article 5 des statuts pour le remplacer par le texte suivant :

« Article 5.

Le capital social est illimité. Son minimum a été fixé trente-sept mille cent quatre-vingt-quatre euros dix cents (37.184,10 €). »

5) Modification de l'article 6 des statuts pour le remplacer par le texte suivant :

« Article 6.

Le capital social est représenté par des parts nominatives de mille deux cent trente-neuf euros quarante-sept cents (1.239,47 €) chacune. Un nombre de parts correspondant au capital minimum devra à tout moment être souscrit. Les parts sociales devront toujours être entièrement libérées. »

6) L'assemblée donne tous pouvoirs au conseil d'administration pour l'exécution des décisions prises ci-avant.

7) L'assemblée désigne comme mandataire particulier, afin de remplir les formalités nécessaires auprès des autorités compétentes : Monsieur André THIBAUT de MAISIERES, domicilié à 1348 Ottignies-Louvain-la-Neuve, avenue des 4 Bonniers 6.

== POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME ==

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 12/09/2013 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du **Volet B** : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature

Réservé
au
Moniteur
belge



Volet B - Suite

(sé) Eric THIBAUT de MAISIERES,
Notaire associé,

Dépôt simultané :

- expédition du procès-verbal avec les procurations;
- rapport du conseil d'administration avec situation active et passive;
- texte coordonné des statuts.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 12/09/2013 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature